

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ET FORMATIONS - [08/2022]

**ENTRE :** Le cabinet NUMERIC'TIME, cabinet de conseils et formation en informatique & Outils Numériques, société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €, ayant son siège social sis 92 rue d'Amiens 62000 ARRAS, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 884 286 907 0016, numéro de TVA FR70884286907 dûment représentée par Monsieur Benoit TETART, son Gérant ci-après dénommée ; « NUMERIC'TIME » ou le Prestataire ;

### et Le client,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

### PREAMBULE

NUMERIC'TIME est un cabinet de conseils et formations en informatique & outils numériques. Chaque mission commence par une analyse détaillée de la demande que le Client confie au Prestataire. Cette analyse permet de définir la méthodologie et les outils qui seront mis en place afin d'assurer au mieux la bonne fin de l'opération envisagée. Elle permet également de définir les conditions tarifaires qui seront appliquées en fonction des différentes missions souhaitées par le client.

### ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT

**1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), ci-après exposées, afférentes aux services de NUMERIC'TIME sont régulièrement portées à la connaissance du Client et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le cabinet assure l'exécution des prestations telles que mentionnées sur le devis signé manuellement par le client ou numériquement par retour de courriel.

**1.2** Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes les conditions générales et/ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes. Ainsi, toute commande adressée au cabinet NUMERIC'TIME implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, excepté si le Prestataire a accepté de manière expresse d'inclure des clauses particulières avant la date de rédaction du contrat.

### ARTICLE 2 : NATURE DES PRESTATIONS & FORMATIONS

NUMERIC'TIME propose des prestations de conseils et de formations dans les domaines suivants (**Informatique, Solutions Numériques**), notamment des diagnostics, audits, accompagnements, prestations d'assistance informatique (**Outils numériques**), des accompagnements **RGPD**, formations aux outils numériques et cyber-risques. Conception de sites vitrine et E-commerces, communication digitale. NUMERIC'TIME est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 32620313762 auprès du préfet de région HAUTS DE FRANCE et référencé **DataDock & QUALIOPi**.

### ARTICLE 3: DEVIS ET COMMANDE

**3.1** Les relations contractuelles entre les Parties seront régularisées par signature du devis établi selon l'étude des besoins du Client. La validité de la commande implique l'acceptation préalable, expresse entière et sans réserve par le Client des présentes CGV.

**3.2** En cas d'acceptation d'annulation de la commande, le Client s'engage à régler la ou les prestations déjà effectuées. L'annulation ne peut se faire que par lettre recommandée avec accusé de réception. Les acomptes versés par le Client ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat

### ARTICLE 4 : TARIFS

**4.1** Les prix des Prestations indiqués en Euros sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande, sont fermes et non révisables. Les prix des Prestations comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux français en vigueur au jour de la passation de la Commande. Tout changement du taux français de TVA applicable sera automatiquement répercuté au Client par NUMERIC'TIME sur le prix des Prestations. Les devis sont émis par NUMERIC'TIME pour une durée de validité indiquée sur le devis à compter de la date d'émission. Les prix des Prestations sont fixés dans le devis, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel de l'offre.

**4.2** Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans l'Offre tous frais extraordinaires engagés par le cabinet et nécessaires à la bonne réalisation de la mission ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire ou imprévue demandée par le Client.

**4.3** Les frais ou services non compris dans le prix des Prestations seront listés dans l'Offre et remboursés à NUMERIC'TIME sur présentation de justificatifs.

### ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La prestation est facturée selon le devis ou la proposition commerciale signé ou validé par courriel préalablement par le Client. Le Client s'oblige à payer toute facture émise par NUMERIC'TIME dans un délai de trente (30) jours courant à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement doit s'effectuer par virement.

### ARTICLE 6 : RETARD DE PAIEMENT

**6.1** Toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non conforme au montant facturé donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalité de retard, calculée sur la base du taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE), en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet, majoré de 10 points par mois de retard ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€) selon le décret n°2012-1115 J.O du 4 octobre 2012.

**6.2** Ces pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif sachant que tout mois commencé est dû dans son entier. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure par NUMERIC'TIME au Client, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par ce outre les intérêts et pénalités prévus à l'article 6.1 ainsi que les frais judiciaires éventuels.

**6.3** En outre, NUMERIC'TIME pourra suspendre ou résilier toutes les Prestations en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Le Client ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à NUMERIC'TIME même en cas de litige ou de réclamation.

### ARTICLE 7 : DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

**7.1** Le présent contrat prend effet dès sa signature. Dans le cas où son exécution aurait commencé avant ratification par les deux parties, il est entendu que l'exécution serait couverte a posteriori par la signature du présent contrat.

**7.2** En cas d'inexécution, de refus de paiement, de non-paiement ou de mauvaise exécution ou de violation par l'une ou l'autre des parties des obligations mises à sa charge, au présent contrat, l'autre partie pourra adresser à la partie responsable une mise en demeure, par e-mail ou lettre recommandée avec accusé réception, d'avoir à exécuter son obligation ou cesser son comportement prohibé par le contrat. Dans une telle hypothèse, si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 8 (huit) jours à compter de cette réception, la partie victime pourra si bon lui semble résilier de plein droit le présent contrat sans préavis

**7.3** Chaque Partie aura également le droit de résilier le contrat par anticipation, après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle la Partie destinataire n'aura pas donné la suite qui convient dans les trente (30) jours suivant la réception de la mise en demeure.

Dans le cas où l'une des deux Parties cesserait d'exercer ses activités, ne serait plus solvable ou serait en liquidation ou redressement judiciaire la résiliation se fera de plein droit.

En dehors des cas prévus à l'article **7.2**, le Client s'oblige à respecter un délai de préavis de trente (30) jours et à dédommager NUMERIC'TIME de tous les montants dus par le Client au titre de la Commande jusqu'à la date effective de fin des Prestations ainsi que des coûts supportés par NUMERIC'TIME pour l'achèvement desdites Prestations.

La décision de résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, fera courir le délai de préavis de trente jours et selon les modalités définies à l'article **7.2**.

## ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

**8.1** La responsabilité de NUMERIC'TIME ne pourra être engagée en cas de survenance d'un événement insurmontable et imprévisible. Constituent des événements de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, toute interruption des télécommunications, défaillance du réseau de distribution d'électricité, perte de connectivité à Internet quels que soient les équipements où le réseau en cause, dès lors qu'ils ne sont pas sous le contrôle du Prestataire et susceptibles d'affecter le bon déroulement des prestations de NUMERIC'TIME.

**8.2** Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à 1 mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les parties, sans que cette résiliation ouvre droit à indemnités de part ni d'autre.

## ARTICLE 9 : OBLIGATIONS - CONFIDENTIALITE & RGPD

**9.1** Pendant toute la durée de négociation, d'exécution et de fin de la Commande, les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni permettre la divulgation par les membres de leur personnel de toute information ou tout document obtenu de l'autre Partie, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la Commande, sauf à un tiers lui-même engagé dans les mêmes conditions à conserver confidentiel tout document ou toute information dont la divulgation à son bénéfice est nécessaire à l'exécution de la Commande. Chaque Partie s'interdit d'exploiter lesdites informations dans son intérêt et/ou dans l'intérêt d'un tiers.

**9.2** Les données personnelles que NUMERIC'TIME reçoit du Client correspondent aux informations requises pour la gestion des relations commerciales et le traitement des commandes.

Les données personnelles du Client font l'objet d'un traitement informatique permettant à NUMERIC'TIME de l'identifier, de communiquer avec lui et d'assurer une bonne gestion des relations commerciales et sont exclusivement destinées à NUMERIC'TIME. Les données personnelles du Client sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la bonne gestion de la relation commerciale et en tout état de cause pendant une durée n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la fin du Contrat. NUMERIC'TIME met en œuvre toute mesure de protection appropriée pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles recueillies. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement et d'effacement de ses données personnelles qu'il peut exercer en adressant une demande à l'une des adresses suivantes : par courrier électronique à : [rgpd@numerictime.fr](mailto:rgpd@numerictime.fr) en mentionnant RGPD dans l'objet du courriel et/ou par voie postale à : NUMERIC'TIME, 92 rue d'Amiens 62000 ARRAS.

NUMERIC'TIME apportera une réponse dans un délai maximum de 30 jours ouvrés.

Le Client dispose également d'un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'engagement ci-dessus énoncé ne s'applique pas aux informations et documents tombés dans le domaine public pour toute autre raison que la violation du présent article, se trouvant déjà en la possession de la Partie concernée au moment de la communication par une autre Partie, ou lorsque, postérieurement à la communication par une autre Partie, ces documents et informations sont reçus d'un tiers autorisé à les divulguer, devant être produit en cas de nécessité, uniquement devant les tribunaux et devant les représentants des administrations fiscales et sociales, habilités à en obtenir la communication. Le Client donnera accès à NUMERIC'TIME à ses installations et à l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des Prestations de la Commande.

## ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

**10.1** NUMERIC'TIME s'engage à exécuter la prestation avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur. En outre, sous réserve de toute disposition légale impérative contraire, il est expressément spécifié que la société NUMERIC'TIME n'est tenue que par une obligation de moyens et non de résultat.

**10.2** Le Prestataire n'est pas responsable des dommages indirects, y compris les pertes de bénéfices ou d'économies escomptées, même au cas où le Prestataire aurait eu connaissance de la possibilité de la survenance de tels dommages, et ce même découlant d'une faute du Prestataire ou d'une faute dans la réalisation de la prestation au titre du présent contrat.

**10.3** Le client a pris le soin de souscrire à une assurance pour toutes conséquences dommageables des actes dont il pourrait être tenu pour responsable au titre des présentes.

**10.4** L'hébergement des sites Internet conçus par NUMERIC'TIME engage la responsabilité de l'hébergeur choisi par le client : en aucun cas NUMERIC'TIME ne pourra être tenu responsable de problèmes d'hébergement.

**10.5** Le matériel, les logiciels et les données du client ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite restent de l'entière et unique responsabilité du client. Le client reconnaît être informé des risques inhérents à toute manipulation informatique. Le client est informé que les prestations de NUMERIC'TIME (tout comme sa propre intervention) peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique. Il est également de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.

**10.6** Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires : CD-DVD-BLUE-RAY, Clés USB, numéros de série et licences en cours de validité. NUMERIC'TIME n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence. Le client est enfin informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations de NUMERIC'TIME à domicile et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrées par les manipulations effectuées par NUMERIC'TIME sont et demeurent à sa charge.

**10.7** En cas de découverte de données illégales sur le/les support(s) d'un client, en particulier de données à caractère pédophile, les prestations seront stoppées. Le support (périphérique ou machine) sera scellé et sortira du cadre de la responsabilité NUMERIC'TIME pour être déposé auprès des services de police compétents. La société NUMERIC'TIME poursuivra en justice par un dépôt de plainte le client propriétaire de ces données illégales.

## ARTICLE 11 : CAS PARTICULIERS

Dans le cas de demandes nécessitant une expertise complète d'un logiciel ou impliquant du matériel trop obsolète, NUMERIC'TIME ne pourra prendre en charge la/les demande(s) du client.

## ARTICLE 12 : GARANTIES

En toute hypothèse, sont exclues de toute garantie éventuelle, et sont par suite facturables au Client au tarif en vigueur, les prestations et réparations rendues nécessaires par : - l'usure normale, - le non-respect des prescriptions du constructeur et/ou de NUMERIC'TIME, - des dommages imputables à des produits vendus par des tiers, à des connexions non conformes, à des fournitures non agréées, à des modifications des Produits, à un accident, à une surcharge même passagère, - un usage anormal ou non-conforme, une négligence, une destruction volontaire, un non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, imputable au Client, - l'intervention d'un tiers non autorisé par NUMERIC'TIME pour procéder à la réparation d'un Produit, il est rappelé que les dispositions qui précèdent sont stipulées sans préjudice de la garantie légale qui s'applique en tout état de cause.

## ARTICLE 13 : OBLIGATIONS DU CLIENT

**13.1** Le Client s'engage à collaborer avec NUMERIC'TIME en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, tous les moyens et informations nécessaires à la mise en œuvre des Produits et/ou à l'exécution des Prestations commandés. En outre, dès acceptation de l'Offre, il désigne parmi ses collaborateurs, un ou deux interlocuteurs privilégiés de

NUMERIC'TIME pour chaque type de Prestations commandées.

**13.2** Le Client devra veiller à ce que le site d'installation des Produits et leur environnement soient conformes aux instructions et notices techniques remises par NUMERIC'TIME. En cas d'entretien ou maintenance des Produits par un tiers, la responsabilité de NUMERIC'TIME ne pourra pas être engagée et le Client sera seul responsable de toutes conséquences préjudiciables.

**13.3** Le Client s'engage à prendre en charge et effectuer, sous sa seule responsabilité, les mises à jour des anti-virus, la protection de son réseau interne par Firewall (pare-feu anti-intrusion), les sauvegardes de tous ses programmes, fichiers et données régulièrement et notamment avant chaque intervention de NUMERIC'TIME, ainsi que le contrôle du bon fonctionnement des onduleurs, et le contrôle des routeurs et modems afin que ceux-ci ne se connectent pas de façon inopinée.

**13.4** En aucun cas, NUMERIC'TIME ne peut être déclarée responsable du fait de la destruction ou de la détérioration de fichiers, données ou programmes.

**13.5** A la demande du client ces prestations sont facturées au tarif en vigueur à la date de la commande. A ce titre, le Client déclare avoir été informé de la nécessité d'effectuer une sauvegarde complète de ses systèmes d'exploitation (données, bases de données, programmes...) avant toute prestation de NUMERIC'TIME. Il s'engage à l'effectuer, sous sa seule responsabilité. En conséquence, le Client reconnaît qu'il reste seul responsable de l'intégrité et la sauvegarde de ses programmes et fichiers de données, en qualité et nombre d'exemplaires.

**13.6** Le Client déclare qu'il a fait réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels prévu par la législation du travail. La responsabilité de NUMERIC'TIME ne saurait être engagée à ce titre.

**13.7** Il s'engage à respecter strictement les lois et règlements, en vigueur en France et à l'étranger en matière d'exportation des données à caractère personnel : Le Client reste responsable de tout traitement de données à caractère personnel réalisé au sein de son entreprise et s'engage à prendre toutes les mesures administratives et légales nécessaires.

#### ARTICLE 14 : ASSURANCES

Le Prestataire atteste avoir souscrit et s'engage à maintenir en vigueur pendant toute la durée de ses engagements, au titre du présent contrat, une assurance civile professionnelle pour des niveaux suffisants, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable et établie en France, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle et/ou contractuelle du fait des dommages et préjudices qui pourraient être causés au client et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

À tout moment, le prestataire devra justifier du maintien des garanties et du paiement des primes de son contrat d'assurance.

#### ARTICLE 15 : LITIGES

Les présents, contrats et conditions générales sont soumis au Droit Français. En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présents, contrats et Conditions générales, les parties conviennent de s'efforcer de résoudre à l'amiable ledit litige dans un délai d'un mois à compter de la date de survenance de ce dernier. À défaut d'accord dans ce délai, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de commerce d'ARRAS (62000) auquel les parties attribuent expressément compétence, et ce même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.